

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 07 JANVIER 2011

**Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul - LESAGE
Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF
Fabrice - ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande - FREY Nicolas -
BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick - SANT
Giorgio - CONTER Evelyne**

En fonction : 15

Présents : 14

**Absent excusé : 1 Mme Marie-Thérèse PERRIN qui a donné pouvoir à
Jean-Paul VETZEL**

Convocation envoyée le 29 décembre 2010

Secrétaire de séance : Patrick SPIRCKEL

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2010**
- 2) MODIFICATION CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE**
- 3) CREATION ACCES TENNIS**
- 4) MODIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA CHARPENTE DU
PREAU**
- 5) MISE EN PLACE DE POMPES SUPPLEMENTAIRES AU GROUPE
SCOLAIRE**
- 6) NOMINATION DE L'ASSOCIATION POUR REALISATION DE LA
FRESQUE**
- 7) BATIMENT PLACE ANNE DE MEJANES**
- 8) MODIFICATION DU POS – PROCEDURE A LANCER**
- 9) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2010

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 décembre 2010.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) MODIFICATION CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la suppression d'un poste d'adjoint technique – 2ème classe – 13 h par semaine et de la création d'un poste d'adjoint technique – 2ème classe – 21 heures par semaine pour la location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal prend acte de cette modification au 1^{er} janvier 2011.

3) CREATION ACCES TENNIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 correspondant à la création d'un accès handicapés et de deux accès allant du groupe scolaire aux courts de tennis :

- marché : création d'un court de tennis couvert à ARGANCY
Titulaire du marché : LOSBERGER à BRUMATH

- montant du marché initial	281 925,78 €uros HT
- montant de l'avenant n° 1	19 600,00 €uros HT

- nouveau montant du marché	301 525,78 €uros HT
------------------------------------	----------------------------

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 1 du marché « création d'un court de tennis couvert ». Charge Monsieur le Maire de son application.

4) MODIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA CHARPENTE DU PREAU

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de paiement n° 02 correspondant à la vérification et à la conformité de la charpente du préau du groupe scolaire.

- marché : extension du préau et création d'un bardage au groupe scolaire à ARGANCY
Lot n° 01 « charpente-couverture-bardage bois »
Titulaire du marché : PARENTELLI à LONGLAVILLE

- montant du marché initial	63 900,22 €uros HT
- montant de l'avenant n° 1	1 500,00 €uros HT

- nouveau montant du marché **65 400,22 €uros HT**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de paiement n° 02 « extension du préau et création d'un bardage au groupe scolaire ». Charge Monsieur le Maire de son application.

5) MISE EN PLACE DE POMPES SUPPLEMENTAIRES AU GROUPE SCOLAIRE ET TENNIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la Société STRADEST d'Hauconcourt pour la pose de pompes supplémentaires pour le refoulement des eaux de pluie et d'éventuelles infiltrations en cas de crues.

Ce devis, d'un montant de 33 925,00 €uros HT, comprend :

- Les pompes et la pose
- Drainage pour récupération des eaux de pluie des courts de tennis
- Aménagement d'une plateforme entre le mur et les courts de tennis existants

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de signer le marché avec l'entreprise STRADEST.

6) NOMINATION DE L'ASSOCIATION POUR REALISATION DE LA FRESQUE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, l'association « 1 phase – 2 styles » pour la réalisation de la fresque sur le mur anti-inondation du groupe scolaire.

Nous vous rappelons que le coût estimé est de 35 500,00 €uros.

Le conseil municipal accepte, l'unanimité, de retenir cette association.

7) BATIMENT PLACE ANNE DE MEJANES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet des trois cabinets d'architectes retenus par la Communauté de Communes de Maizières les Metz.

Après débat sur les trois projets, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet GRAFFITE à Marly.

8) MODIFICATION DU POS – PROCEDURE A LANCER

La commune d'Argancy souhaite procéder à quelques modifications de son POS en vigueur.

Les modifications consistent en l'intégration de l'extension de la ZAC des Jonquières Sud dans le POS d'Argancy (zonage, règlement, étude entrée de ville, schéma de principe, rapport de présentation).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le lancement de la procédure de modification du POS et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier permettant l'enquête publique à organiser.

9) DIVERS

DIA

Pour ce point, Monsieur MARTIN Roland, concerné par la vente 3 rue Saint Laurent, quitte la séance.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- maison d'habitation sise 1 rue de la Chapelle à ARGANCY
Parcelles 274 et 429 section 3
A noter que ces parcelles sont séparées par le domaine public
Superficie de 194 m²
- maison d'habitation sise 3 rue Saint Laurent à ARGANCY
Parcelle 76 section 1
Superficie de 93 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

Monsieur Roland MARTIN réintègre sa place au conseil municipal.

CONVENTION AVEC ORA JEUNES

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal la convention avec ORA JEUNES pour une durée de 6 mois.

Après débat, le conseil municipal, par, une voix contre, deux abstentions et douze voix pour, autorise Monsieur le maire à signer la convention.

Fin de la séance : 21 h 15